

CHARLES-STÉPHANE
MARCHIANI

Avocat à la cour d'appel de Paris
Docteur en droit

PIERRE MASQUART

Avocat à la cour d'appel de Paris
Ancien Secrétaire de la Conférence
des Avocats aux Conseils

www.kimia-avocats.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Assassinat Yaya Dillo au Tchad :
Plainte contre X en France et saisine des rapporteurs spéciaux de l'ONU par la famille**

Paris, le 13 juin 2025 – Ousmane Dillo, frère de l'opposant politique tchadien Yaya Dillo Djérou Betchi, annonce officiellement avoir déposé une plainte contre X auprès du tribunal judiciaire de Paris pour assassinat et complicité d'assassinat impliquant au moins un ressortissant français. Cette plainte, annoncée fin février 2025 (*Voir le Figaro du 28 février 2025*), concerne les événements tragiques du 28 février 2024 à N'Djamena (Tchad), au cours desquels Yaya Dillo a été tué.

Cette action judiciaire intervient face à l'absence persistante d'enquête crédible et indépendante de la part des autorités tchadiennes malgré les engagements répétés du gouvernement à mener une enquête internationale, engagements rappelés le 27 mai 2025 par le ministre français de l'Europe et des affaires étrangères, Jean-Noël Barrot, en réponse à une question écrite du député Aurélien Taché sur la situation politique alarmante au Tchad (*Question écrite n° 6326, JO 29 avril 2025 et 27 mai 2025*).

Selon les éléments recueillis par le rapport détaillé du Comité d'enquête sur l'assassinat de Yaya Dillo, le rapport du Groupe indépendant d'experts médico-légaux du Conseil international de réhabilitation des victimes de tortures (IRCT) et divers médias dont *Reuters* et *TchadOne*, la mort de Yaya Dillo, président du Parti Socialiste Sans Frontières (PSF) et figure emblématique de l'opposition au régime tchadien, présente tous les traits d'une **exécution extrajudiciaire**. Des éléments corroborent la thèse d'un assassinat prémédité et méthodiquement orchestré par des agents des services de sécurité tchadiens, avec la **possible implication directe ou indirecte de tchadiens de nationalité française justifiant la saisine de la justice française**. Dans sa réponse précitée, le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères a indiqué que son ministère et le ministère des armées mettront à la disposition des autorités judiciaires françaises toutes les informations pertinentes dont ils disposent pour faciliter les investigations menées dans le cadre de la procédure judiciaire.

Par ailleurs, **Ousmane Dillo a saisi les rapporteurs spéciaux des Nations Unies chargés des exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, de la liberté d'opinion et d'expression ainsi que le groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires**, afin que soit menée une enquête internationale impartiale et transparente sur ces faits gravissimes. Cette saisine appelle également à garantir la protection des proches et partisans de Yaya Dillo face à toute forme de persécution.

Ousmane Dillo exprime sa détermination à faire toute la lumière sur ce crime politique et à poursuivre sans relâche son combat pour la justice, la vérité, et contre l'impunité des responsables.

Contact presse : pm@pgmavocats.com ou csm@csmavocats.com